Indemnité de Garde Assistante Maternelle Chèque Emploi Service Universel

LE COMPTE ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE EST DISPONIBLE SUR INTERNET

Le Compte Assistante Maternelle Agréée est l'alternative du Chéquier Assistante Maternelle Agréée « Papier ».

Tous les mois, il est crédité du montant du chéquier et permet de régler votre assistante maternelle agréée.

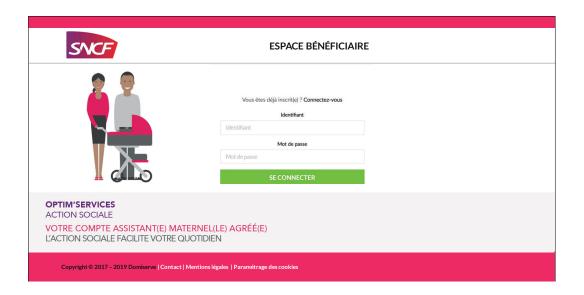
POURQUOI UTILISER LE COMPTE ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE SUR INTERNET ?

- Il permet d'effectuer des paiements en toute sécurité
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel

COMMENT VOUS CONNECTER A VOTRE COMPTE ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE ?

- ETAPE 1 : Rendez-vous sur le site internet : http://sncf-igam.domiserve.com
- <u>ETAPE 2</u>: Indiquez votre identifiant ainsi que votre mot de passe, cliquez sur valider Votre identifiant vous a été envoyé par email à l'adresse renseignée lors de votre demande.

☐ VOTRE COMPTE EST OPÉRATIONNEL!



Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est Domiserve, l'émetteur de CESU mandaté par la SNCF, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.



COMMENT EFFECTUER UN PAIEMENT?

Une fois connecté à votre Compte Assistante Maternelle Agréée, le paiement de votre assistante maternelle agréée s'effectue en 3 étapes :

• Etape 1 : Choix de votre assistante maternelle agréée

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'assistante maternelle qui est intervenue à votre domicile. (1)



(1) En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

Etape 2 : Saisie du montant

Renseignez ensuite le montant effectué, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation.



Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe. Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

D'AUTRES FONCTIONNALITÉS À DISPOSITION

Au-delà des fonctions de paiement, le Compte Assistante Maternelle Agréée permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De compléter si nécessaire son réglement par carte bancaire.
- De modifier et gérer ses informations personnelles.
- De télécharger des documents d'information mis à disposition par la SNCF.



Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires : Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du Compte Assistante Maternelle Agréée.

Contactez-les au : 01 78 16 13 70 (Prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 20h, et le samedi de 9h à 18h